



**Directrice de la Publication : Armelle BOTHOREL – Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ**

Édito

RETOURS SUR NOTRE 26ème ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ce 28 janvier s'est tenue notre Assemblée Générale annuelle à LANGUEUX, avec une participation importante des Maires et Présidents d'EPCI des Côtes-d'Armor ainsi que de nos partenaires.

Une belle illustration de la force de nos réseaux !

La nouvelle configuration de la partie débat (animée sous forme de table ronde par Pascal BODÉRÉ, Rédacteur en Chef adjoint Le Télégramme) a donné aux échanges entre nos invités (que je remercie à nouveau pour la qualité de leurs interventions) et les élus, une dynamique et une interactivité intéressantes.

Une formule à renouveler très certainement pour les prochaines assemblées générales.

Retenons des interventions des élus la volonté de défendre, de consolider et de développer les services de proximité au sein du bloc local : écoles, cartes nationales d'identité, accès aux soins ou encore La Poste.

Sur ce dernier point, nous vous proposerons prochainement, en avril, une réunion d'information et d'échanges avec La Poste s'agissant du contrat de présence postale territoriale (2017-2019).

**Armelle BOTHOREL
Présidente de l'AMF 22
Maire de La Méaugon**

1 – LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

Réunion d'information en partenariat avec Groupama « Collectivités et associations : leurs relations au quotidien » – 10-02-17 – Trégueux

Près de 90 personnes ont participé à cette réunion d'information et d'échanges. Les sujets qui y ont été abordés sont les suivants :

- Les subventions et l'usage des deniers publics
- L'usage des locaux de la collectivité
- La problématique des matériels, objets et animaux confiés
- L'utilisation du domaine public et de la voirie
- Les délégations de missions de services publics à associations
- La spécificité des véhicules et des engins à moteur
- Les personnels (agents de la collectivité et bénévoles)

Vous trouverez en **annexe 1** le document distribué par Groupama, intitulé « **Collectivités et associations – Sécuriser les liens communes – associations** »

2 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES

AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

La délégation Armor-Finistère devient la délégation Armoricaine

Vous trouverez en **annexe 2** le document « **L'agence de l'eau Loire-Bretagne est à votre service** »

ADEME

Vous trouverez en **annexe 3** les informations relatives au **Rendez-vous territorial « Prendre en main sa fourniture d'énergie : maîtrise des consommations, achat et autoconsommation »** organisé avec le CNFPT le 22 mars prochain à Vannes

ENGIE

Lancement de la 8^{ème} édition Prix Énergies Citoyennes

La 8^{ème} édition du Prix Énergies Citoyennes a été lancée mardi dernier avec un nouveau jury présidé par Serge ORRU, Chroniqueur et militant écologiste, Conseiller en charge du Développement Durable auprès de la Maire de Paris.

<http://www.energies-citoyennes.fr/>

L'AMF, mais aussi l'APVF, France Urbaine, Villes de France et l'ADF sont également membres du Jury.

Cette année, la Direction Institutions France et Territoires est associée au suivi du Prix, au côté de notre filiale ENGIE Cofely, qui pilote l'opération.

Contact : **Gilles PRIGENT, Directeur Délégué Relations Territoriales ENGIE,**
gilles.prigent@engie.com, tél. : 01-56-65-56-19

Direction Générale des Finances Publiques 22

Réforme des modalités de la consultation du service du Domaine par les collectivités locales, EPCI et EP

Les collectivités publiques et certaines personnes privées qui en dépendent ont l'obligation de solliciter l'avis préalable du service du Domaine sur les conditions financières de leurs projets d'opérations immobilières.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les seuils et les conditions de consultation ont été modifiées.

Le relèvement des seuils s'accompagne d'une démarche visant à renforcer les engagements de qualité en matière d'évaluation domaniale.

Une charte de l'évaluation, conçue en étroite collaboration avec l'AMF, a été élaborée afin de formaliser la nouvelle démarche qualitative et partenariale entre l'État et ses consultants.

Vous pouvez obtenir un complément d'informations, en particulier la Charte de l'évaluation, sur le portail <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/domaine-au-service-des-collectivites-locales>.

Ligue contre le Cancer – Comité des Côtes d'Armor Conception de l'agenda 2017-2018 pour les élèves de CM2

Comme l'an dernier, la Ligue contre le Cancer crée et coordonne dans les écoles du département un agenda scolaire.

Cette année, quatre classes de CM2 sont volontaires pour participer à l'élaboration de cet outil, ce qui représente 91 élèves qui aident à la conception de l'agenda. Il y aura 7.600 agendas scolaires distribués à tous les élèves de CM2 du département, à la rentrée de septembre 2017.

Deux écoles publiques : les élèves ainsi que leurs enseignants, travaillent sur le thème du Tabac

- École les Coteaux à Plédran
- École publique à Illifaut/Tremorel

Deux écoles privées : les élèves ainsi que leurs enseignants, travaillent sur le thème de l'alimentation

- École Notre-Dame de Lourdes à La Motte
- École Sainte-Anne à Loudéac

Un guide d'utilisation à destination des enseignants sera également distribué, afin que ceux-ci puissent se saisir de l'agenda comme un outil pédagogique.

La Direction Départementale de l'Enseignement Catholique ainsi que la Direction Académique des Côtes d'Armor soutiennent La Ligue contre le Cancer dans cette action.

BATTRE TAMBOUR POUR LA PAIX

L'opération "Battre tambour pour la paix" édition 2017, aura lieu le mardi 21 ou le mercredi 22 mars prochains

Vous trouverez en annexe :

4. le **courrier d'appel à projet** du Recteur d'Académie
5. la fiche "**Projet artistique et culturel porté par la DAAC et Tambours 89**"
6. la **présentation de l'opération**
7. le **kit du rassembleur** 2017

FRANCEINFO : Onfaitquoidemain?

Vous trouverez en **annexe 8** le communiqué de presse de Franceinfo concernant l'opération « **Onfaitquoidemain? – ma commune a des idées pour la France** »

Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire

Vous pouvez télécharger la deuxième édition du support d'aide à la réalisation du DOB 2017. Cette version prend en compte la Loi de finances définitive 2017 sur le lien <https://www.developpement-et-collectivites.fr/doc/DOB.pdf>

Gendarmerie des Côtes d'Armor

Mise en garde de la Gendarmerie : vols par ruse chez les aînés.
Vous trouverez en annexe 9 le message de la gendarmerie.

GRDF – Enquête

Quels sont vos besoins ou ceux de vos interlocuteurs ?, le SDE22 et le groupe mobilité Bretagne vous enquêtent !!

La Bretagne, les Côtes d'Armor vont compléter leurs infrastructures, **de stations avec carburants gaz** (GNV, voire Bio-GNV) essentiellement pour de gros véhicules (exemple les camions), des stations publiques seront ouvertes aussi pour des véhicules légers privés.

Pour vos besoins propres, ceux de votre collectivité ou des acteurs économiques de votre territoire, **répondez à l'enquête en ligne :**

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdlakSX8d9SEc9Ci5PPfeU222xBh1wZ3PRMTPEYbUt8QO-LJQ/viewform>

Le jeudi 30/03, une restitution départementale en présence de la région Bretagne (sur inscription) se déroulera en matinée des conseils d'experts sur le domaine mobilité au gaz

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe7Gh531dNqH3V5How-zOvCWiVI-sKilYVTOL-qxW1NxjbyIQ/viewform>

Les zones en demande seront étudiées pour les futures implantations.

Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor

Vous trouverez en annexe 10, le guide de création d'un schéma intercommunal des services aux familles

3 – COMMUNIQUÉS DE PRESSE

22 mars 2017 : le futur président de la République devant les maires de France

À l'occasion de l'élection présidentielle 2017, les maires de France se mobilisent pour contribuer au débat public. L'AMF a ainsi élaboré, avec le concours des associations départementales de maires, un "Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité – pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens", qu'elle soumettra aux candidats, à charge pour eux de se déterminer et de s'engager sur les orientations et principes défendus par l'Association.

Le point d'orgue de cette mobilisation sera l'audition des candidats lors d'un Rassemblement exceptionnel d'élus locaux, le 22 mars prochain au studio 104 de la Maison de la Radio avant le premier tour de la présidentielle ; une première dans l'histoire de l'AMF.

Cet événement permettra aux candidats (ayant recueilli les 500 parrainages nécessaires) de s'exprimer devant une audience composée de centaines de maires et présidents d'intercommunalité représentant l'ensemble des territoires de métropole et d'Outre-mer, dans un lieu emblématique du service public.

Avec ce Manifeste, l'AMF lance " un appel au renforcement des libertés locales, à la confiance dans les projets portés par les maires et les équipes municipales au service de leurs concitoyens. Il affirme une croyance en l'avenir de la commune qu'elle soit ancienne ou nouvelle. Il porte une conviction : toute évolution territoriale ne peut venir que du terrain."

Le renforcement des libertés locales doit reposer selon l'AMF sur des relations de confiance entre l'État et les collectivités et s'appuyer sur 4 principes essentiels :

- Principe n°1 - Garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

- Principe n°2 - L'État doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.
- Principe n°3 - État et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.
- Principe n°4 - Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature 2017-2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Ces 4 principes fondent les 15 engagements attendus des candidats à l'élection présidentielle ; ils jettent les bases d'un véritable projet de contrat de mandature définissant des objectifs partagés entre l'État et les collectivités locales.

À l'évidence, "on ne réussira pas la France sans les communes".

Une opération avec Franceinfo

En partenariat avec les chaines parlementaires LCP et Public Sénat

Carte nationale d'identité (CNI) : l'AMF réitère sa demande de repousser la date de généralisation au mois de septembre 2017

Dès ses premiers contacts avec la mission de l'Inspection générale de l'Administration sur le nouveau dispositif envisagé par l'État pour le dépôt des demandes de CNI, en mars 2016, l'AMF avait alerté le ministère de l'Intérieur sur la date de généralisation du dispositif et indiqué que mars 2017 ne pourrait en aucun cas être pertinent.

De nombreux éléments comme l'organisation de l'élection présidentielle et des législatives, la procédure de changement de prénom nouvellement transférée aux officiers d'état civil et l'augmentation de demandes de CNI, du fait des vacances scolaires et de la préparation des examens, aboutiraient à un engorgement des services communaux ce printemps et nuiraient aux impératifs du service public que doivent assumer les maires.

Consciente de ces charges et soucieuse de la qualité du service à rendre aux citoyens, dans un contexte où 2 300 communes doivent, du fait d'une décision de l'État, assurer pleinement cette tâche d'instruction en lieu et place de 35 500 communes et des préfectures, l'AMF plaide depuis le départ pour une mise en œuvre de cette réforme en septembre 2017.

Suite aux remontées qui se sont exprimées lors du Comité directeur qui s'est tenu jeudi 16 février dernier et aux premiers retours de l'expérimentation en cours en Bretagne et dans les Yvelines, le président François Baroin et le premier vice-président délégué André Laignel ont réitéré auprès du ministre de l'Intérieur, par courrier du même jour, la demande de l'AMF de reporter la généralisation de cette réforme à la rentrée prochaine.

Pour l'AMF, toute autre décision risquerait de conduire à une grave dégradation de ce service essentiel pour les Français et les maires ne sauraient être tenus pour responsables de difficultés qu'ils ont pressenties mais qui sont restées ignorées.

Courrier adressé au ministre de l'Intérieur (annexe 11)

Contacts Presse :

Marie-Hélène GALIN - Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE - Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr

4 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

8 mars 2017 : Réunion d'échanges relative au « statut de l'élu locale : constat et propositions d'évolution » **à partir de 8 h 30** (accueil) salle des Roches Plates à La Méaugon

7 avril 2017 : Réunion d'information relative au contrat de présence postale territoriale en partenariat avec La Poste **à partir de 9 h 30** (accueil) à la salle polyvalente à Saint-Barnabé